

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

**COMITE SYNDICAL DU 1^{ER} JUILLET 2025
DE 14 H 00 à 16 H 00**

DELIBERATION N° 2025 – 12

Objet : Délibération adoption du Compte Administratif 2024.

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir de Guy MARCHANT), Mr Olivier ENGRAND (avec le pouvoir de Franck DHERSIN), Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir de Christophe GRAS), Mr Jean Michel MICHALAK (avec le pouvoir de Jacques RICHIR), Mme Paulette JUILIEN PEUVION (avec le pouvoir de Amel GACQUERRE), Jean - Christophe LORIC, Mr Adrien NAVE, Mr Julien POIX, Mme Héroïse DHALLUIN, Mr Grégory BARTHOLOMEUS (avec le pouvoir de Christian FOURCROY), Mr Julien QUENNESSON (avec le pouvoir de Mr Claude HEGO), Mme Françoise ROSSIGNOL (avec le pouvoir de Frédéric LETURQUE), Mr Benoît ROUSSEL, Mme Marjorie GOSSELET, Mr Loïc LALYS (avec le pouvoir de Jean-Roger BERRIER), Mme Gaëlle VAUDÉ, Mr Pascal DEMONT, Mme Laurence CHARPENTIER (avec le pouvoir de Christian LEROY), Mr Etienne PERIN, Mme Véronique THIÉBAUT (avec le pouvoir de Claude VERGEOT), Mr Claude BACHELET (avec le pouvoir de Christophe PILCH), Mr Grégoire FRANCKE, Mr Benoît WASCAT, Mme Marie CIETERS, Mr Hervé NAGLIK (avec le pouvoir de Virginie CARON DECROIX), Mr Jean – Pierre LOCQUET.

Sont absents / excusés :

Mr Frédéric LETURQUE, Mr Franck DHERSIN, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mme Amel GACQUERRE, Arnaud DE RIGNÉ, Mr Sébastien LEPRETRE, Mr Christophe GRAS, Mr Louis MARCY, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOuset, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Alexandre GARCIN, Mr Laurent DUPORGE, Mr Christophe PILCH, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Jean-Roger BERRIER, Mr Jean-François MONTAGNE, Mr Claude HEGO, Mr Philippe MIGNONET, Mr Christian FOURCROY, Mr Arnaud BEAUQUEL, Dominique FERNANDE, Gaston CALLEWAERT, Mr Nicolas SIEGLER, Mme Patricia ADMONT, Christian LEROY, Vincent LACHERÉ, Mr Michel SEROUX, Mr Claude VERGEOT, Mr Jean Claude THOREZ, Mme Virginie CARON DECROIX, Mr Antony GAUTIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS.

Votes Pour : 36

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 3 (Adrien NAVE – Julien POIX et Héroïse DHALLUIN)

Votes Contre : 0

DRCT 2
07 JUL. 2025
PREFECTURE DU NORD

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

**COMITE SYNDICAL DU 1^{ER} JUILLET 2025
DE 14 H00 à 16 H 00**

DELIBERATION N° 2025 - 12

PRÉFECTURE DU NORD

07 JUIL. 2025

PLI RECOMMANDÉ

Objet : Adoption du Compte Administratif 2024

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de son Président, Christophe COULON, le 01 Juillet 2025,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Budget Primitif 2024 voté le 27 mars 2024,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2024, adoptées jusqu'à ce jour,

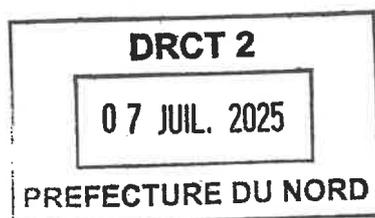
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la note synthétique présentée en annexe,

DECIDE

D'adopter le compte administratif pour l'année 2024, figurant en annexe de la présente délibération, qui présente un excédent global cumulé en fonctionnement de 6 319 325.97 € et un excédent global cumulé en investissement de 1 742 652.56 €

Le résultat annuel de l'exercice 2024 présente un excédent en fonctionnement de 2 452 466.28 € et un excédent en investissement de 464 631.77 €.



Le Président,

Christophe COULON

NOTE SYNTHETIQUE RELATIVE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 (Article 107 de la loi Notre du 07/08/2015).

Le Compte Administratif 2024 présente un exercice qui reste axé sur l'investissement, avec les dernières fonctionnalités livrées de la Centrale, et une augmentation des dépenses de fonctionnement.

1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement présente un solde de +2 452 466.28€, constitué d'un montant total de dépense de 4 250 905.55€ et d'un montant total de recettes de 6 703 371.83€. La reprise du résultat reporté de 2023, soit 3 866 859.69€ aboutit à un résultat de 6 319 325.97€ qui a été reporté sur 2025.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses liées au fonctionnement général du Syndicat augmentent au regard de 2023, avec 4 250 905,55 € de dépenses totales de fonctionnement dont 3 249 655.81€ au titre des dépenses réelles. (Pour mémoire l'exercice 2023 comportait 3 544 232.42€ de dépenses de fonctionnement dont 2 693 196.00€ de dépenses réelles). Cette augmentation au titre des dépenses réelles s'explique notamment par des dépenses relatives à l'accompagnement de notre AMO sur la relance des marchés et en particulier sur la rédaction du dossier de consultation des entreprises (DCE), sur le lancement du marché « Hébergement de la centrale PassPass », du marché « maintien en conditions opérationnelles pour le dispositif centrale PassPass » et du marché « Média PassPass ».

Les dépenses relatives au covoiturage sont stables, (134 660.54 € pour 2024 contre 139 129.96€ pour 2023).

Enfin, la convention de location du local de la PFR à Armentières a pour conséquence le paiement de loyers et charges annuels, soit 47 831.51€ avec une augmentation de 23.47 % des charges par rapport à l'année 2023 (33 396,60€ versés à la Région pour la location du local et 14 434.91€ (6 584.09€ en 2022) versés au lycée au titre des charges) qui apparaissent aux comptes 613 et 614.

Le chapitre 012 relatif à la masse salariale suit une croissance (771 600.04€ en 2024 contre 697 098.18€ en 2023), ceci s'expliquant par l'évolution des carrières et l'intégration d'une partie des personnels mis à disposition. A cette somme s'ajoute le remboursement des personnels mis à disposition soit 95 549.59€ inclus dans le total du compte 62878.

Les dépenses bancaires liées aux remboursements d'intérêt sont récurrentes mais en légère baisse du fait de l'avancée dans les annuités d'emprunt (43 110.42€ en 2024 contre 47 868.51€ en 2023).

Pour mémoire, l'état de la dette est constitué de 2 emprunts, le 1er souscrit en 2016 pour un montant de 3 880 000€ et le second souscrit en 2018 pour un montant de 2 500 824€ soit un total de 6 380 824€ sur une durée de 15 ans. Au solde de l'exercice 2024, le capital restant dû est de 3 486 466.91€. L'annuité, fixe, est de 425 388.27€.

En ce qui concerne les amortissements ils sont en progression, corrélées à la montée en charge des dépenses d'investissement de l'exercice précédent (965 548.31€ en 2024 contre 851 036.42€ sur 2023).

Enfin, les gros postes de dépenses de fonctionnement de cet exercice 2024 sont sans surprise les dépenses d'AMO qui suivent les compétences principales du Syndicat. Soit par exemple l'accompagnement à

l'interopérabilité Billettique et au suivi de l'industriel Conduent par le prestataire Setec (262 678.46€), ainsi que le Gestionnaire Passpass en charge de l'administration du site passpass.fr pour 270 807.11€ du marché « Hébergement de la centrale PassPass » pour 327 829.27€, du marché « maintien en conditions opérationnelles pour le dispositif centrale PassPass » pour 553 936.47€ et du marché « Média PassPass » pour 189 457.20€.

Les dépenses de communication s'élèvent à 110 792.77€.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 6 703 371.83€ (4 051 205.06€ en 2023) sont issues des contributions statutaires pour un montant de 1 139 037.70€ et du Versement Mobilité Additionnel pour un montant de 5 173 946.27€ (2 578 130.96€ en 2023). L'augmentation des recettes de fonctionnement s'explique avec l'extension du prélèvement du VMA dans les communes des AOM dont le taux de VM n'excède pas 0,6 % avec une année pleine pour 2024.

A noter la perception également exceptionnelle de 15 225.71€ pour le versement usuel de la compensation de l'assujettissement du seuil de perception du VMA.

Les recettes réelles totalisent un montant de 6 390 276.42€ sur un total de 6 703 371.83€. Le solde provient de l'amortissement des subventions reçues aux exercices précédents soit 313 095.41€.

2. Section d'investissement

La section d'investissement présente un solde de 464 631.77€, constitué d'un total de dépenses de 1 704 852.46€ et d'un total de recettes de 2 169 484.23€. La reprise du résultat d'investissement de 2023, soit 1 278 020.79€ aboutit à un résultat de 1 742 652.56€ qui a été reporté sur 2025.

Dépenses d'Investissement :

Les dépenses d'investissement restent conséquentes, 1 391 757.05€ de dépenses réelles (1 894 406.20€ en 2023) dont 935 101.02€ pour la Centrale Passpass.

Pour la cinquième année les subventions d'équipement continuent à être amorties en section de fonctionnement pour un résultat de 309 874.49€.

L'acquisition d'un véhicule de service pour un montant de 29 815.76€.

Les dépenses informatiques pour cette année 2024 s'élèvent à 1 452.00€.

Enfin Le cumul des 2 prêts bancaires destinés à couvrir la totalité des dépenses liées à ce marché suit son cours, et l'annuité reste fixe pour un montant de 425 388.27€

Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement concernent essentiellement le versement du solde de la subvention Feder pour un montant de 965 496.58€ (le montant total de la subvention versée est de 4 370 130€), et du solde de la subvention AFIFT pour un montant de 36 230.28€ (le montant total de la subvention versée est 767 222.54€).

Les recettes d'investissement 2024 proviennent également du FCTVA (166 507.63€) qui suit les dépenses N-1.

Les amortissements reçus de la section de fonctionnement progressent à la cadence des dépenses auxquelles ils sont rattachés et répartis pour la plupart sur une durée de 15 ans comme le prévoit le rattachement des dépenses de la Centrale, majoritaires sur ces provisions. Ils se montent pour cet exercice 2024 à 965 548.31€.

En conclusion, l'excédent cumulé de la section de fonctionnement a été affecté en section de fonctionnement afin de faire face aux dépenses de l'exercice 2025 lors du vote du Budget primitif le 13 Mars 2025.

Le résultat de la section d'investissement a été affecté sur le Budget 2025, conformément à la délibération liée à l'affectation du résultat soumise au vote le 13 Mars 2025.



NUMÉRO SIRET : 200023505-00015

POSTE COMPTABLE : 059080

M57

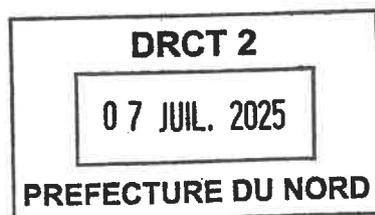
Commune de moins de 3500 hab.

COMPTE ADMINISTRATIF

Voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

Année 2024



SOMMAIRE

PAGES	
p. 1 / 1 p. 2 / 2 p. 3 / 3 p. 4 / 6 p. 7 / 7	INFORMATIONS GENERALES - Informations statistiques, fiscales et financières - Modalités de vote du budget - Exécution du Budget - Exécution du budget - RàR Dépenses - Exécution du budget - RàR Recettes
p. 8 / 8 p. 9 / 9 p. 10 / 10 p. 11 / 11 p. 12 / 12	PRESENTATION GENERALE DU BUDGET - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser - Equilibre financier du budget - Investissement - Equilibre financier du budget - Fonctionnement - Balance générale du budget - Dépenses - Balance générale du budget - Recettes
p. 13 / 13 p. 14 / 15 p. 16 / 16	VOTE DU BUDGET Section d' INVESTISSEMENT - Section d' investissement - Vue d'ensemble - Dépenses - Section d' investissement - Vue d'ensemble - Recettes - Section d' investissement - Dépenses - Détail par article - Opérations d'équipement - Vue d'ensemble des opérations d'équipement - Opérations d'équipement - Détail des opérations d'équipement - Opérations d'équipement - Détail des opérations d'équipement - Section d'investissement - Recettes - Détail par article
p. 17 / 17 p. 18 / 18 p. 19 / 21 p. 22 / 23	Section de FONCTIONNEMENT - Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble - Dépenses - Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble - Recettes - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article

S O M M A I R E (Suite)

PAGE	IV - AUTRES ANNEXES (1)	JOINT	SANS OBJET
	ANNEXES		X
	Annexes patrimoniales		X
p. 24 / 24	Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p. 25 / 25	Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
p. 26 / 26	Etat de la dette - Répartition par structure de taux	X	
p. 27 / 27	Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p. 28 / 28	Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p. 29 / 29	Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p. 30 / 30	Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p. 31 / 31	Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p. 32 / 32	Etat de la dette - Autres dettes	X	
p. 33 / 33	Méthode utilisées pour les amortissements	X	
p. 34 / 34	Etat des provisions constituées	X	
p. 35 / 35	Etalement des provisions	X	
p. 36 / 36	Etat des charges transférées	X	
p. 37 / 37	Détail des chapitres d'opérations pour compte de tiers	X	
p. 38 / 38	Etats des autres engagements donnés	X	
p. 39 / 39	Etat des engagements reçus	X	
p. 40 / 40	Etat des emprunts garantis	X	
p. 41 / 41	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	X	
p. 42 / 42	Etat des contrats de crédit-bail	X	
p. 43 / 43	Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p. 44 / 44	Emploi des recettes grévées d'une affectation spéciale	X	
p. 45 / 45	Etats des autres engagements donnés	X	
p. 46 / 46	Etat des engagements reçus	X	
p. 47 / 47	Subventions versées	X	
p. 48 / 49	Etat du personnel	X	
p. 50 / 50	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	X	
p. 51 / 51	Liste des organismes de regroupement	X	
p. 52 / 52	Liste des établissements publics créés	X	
p. 53 / 53	Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
	Etat des entrées d'immobilisations	X	
	Etat des sorties d'immobilisations	X	
p. 54 / 54	Etat des opérations liées aux cessions	X	
	Etat des travaux en régie	X	
	Annexes budgétaires		X
p. 55 / 55	Equilibre budgétaire - Dépenses	X	
p. 56 / 56	Equilibre budgétaire - Recettes	X	
p. 57 / 57	Etat des autorisations de programme et ses crédits de paiements afférents	X	

S O M M A I R E (Suite)

p. 58 / 58	Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
	Autres éléments d'information		X
p. 59 / 59	Emploi des recettes grévées d'une affectation spéciale	X	
p. 60 / 60	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p. 61 / 61	Décision en matière de taux	X	
	Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
	Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p. 62 / 62	Signatures	X	

(1) Ne sont pas reproduites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes de bilan. Dans ce cas, cochez la case 'sans objet' correspondante. (ne pas produire d'état néant)

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Informations statistiques, fiscales et financières****I****A**

Informations statistiques		Valeurs
Population Totale (colonne h du recensement INSEE)		0
Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0
Informations financières - Ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brute / population	0.00
4	En cours de la dette / population (2)(3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de Fonctionnement + Remboursement annuel de la Dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brute / Recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	En cours de la dette / Recettes réelles de Fonctionnement (2)(3)(4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2)(4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise pas la prefecture).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec vote formel sur chacun des chapitres.
- avec vote formel sur les chapitres 'Opérations d'équipement'.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres 'Opération d'équipement'.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (1) :

- Fonctionnement, : 0.00 %
- Investissement : 0.00 %

IV - En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

(1) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

(2) rayer la mention inutile.

I - INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)****I
C1**

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou Solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	5 955 758.01	8 872 856.06	5 144 880.48	A1 8 061 978.53
Investissement	1 704 852.46	2 169 484.23	(2) 1 278 020.79	A2 1 742 652.56
Dont 1068				
Fonctionnement	4 250 905.55	6 703 371.83	(3) 3 866 859.69	A3 6 319 325.97

	RESTES A REALISER (4)		
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL DES RàR	I+II	III+I	B1
Investissement	I	III	B2
Fonctionnement	II	IV	B3

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	A1 + B1	8 061 978.53
Investissement	A2 + B2	1 742 652.56
Fonctionnement	A3 + B3	6 319 325.97

- (1) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses
(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.
(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N + 1
(5) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(6) Indiquer le signe - si déficit ou besoin de financement et + si excédent.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)	C1

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	
10222	F.C.T.V.A.	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
1311	État et établissements nationaux	
13911	État et établissements nationaux	
13917	Budgets communautaires et fonds structurelles	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	
1641	Emprunts en euros	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
203	Frais d'études, recherche, développ. insertion	
205	Concessions et droits similaires, brevets, lic	
204	Subventions d'équipement versées	
2041481	Biens mobiliers, matériel et études	
2041482	Bâtiments et installations	
2041512	Bâtiments et installations	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
2135	Installations générales, agencements, aménagement	
21538	Autres réseaux	
2158	Autres installations, matériel et outillage te	
21753	Réseaux divers	
2181	Installations générales, agencements et aménag	
2182	Matériel de transport	
2183	Matériel informatique	
2184	Matériel de bureau et mobilier	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
231	Immobilisations corporelles en cours	
2324	Subventions d'équipement versées	
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA	
266	Autres formes de participation	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	
275	Dépôts et cautionnements versés	
	SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL	
011	Charges à caractère général	
60.	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	
601	Achats stockés - Matières premières (et fourni	
6011	Matières premières et fournitures autres que t	
6015	Terrains à aménager	
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	
6032	Variation des stocks des autres approvisionnem	
604	Achats d'études, prestations de services	
6041	Achats d'études	
6042	Achats des prestations de services	
6045	Achats d'études, prestations de services (terr	
605	Achat de matériel, équipements et travaux	
606	Achats non stockés de matières et fournitures	
6061	Fournitures non stockables	
60612	Energie - Electricité	
6062	Fournitures non stockées	
60622	Carburants	

I - INFORMATIONS GENERALES**I****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Art. (2)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
60623	Alimentation	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	
60631	Fournitures d'entretien	
60632	Fournitures de petit équipement	
6064	Fournitures administratives	
6068	Autres matières et fournitures	
607	Achats de marchandises	
6078	Autres marchandises	
61	SERVICES EXTÉRIEURS	
611	Contrats de prestations de services	
613	Locations	
614	Charges locatives et de copropriété	
61522	Bâtiments	
61551	Matériel roulant	
61558	Autres biens mobiliers	
6156	Maintenance	
6161	Multirisques	
617	Etudes et recherches	
618	Divers	
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv	
62.	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	
623	Publicité, publications, relations publiques	
625	Déplacements, missions et réceptions	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	
627	Services bancaires et assimilés	
628	Divers	
6281	Concours divers (cotisations...)	
6283	Frais de nettoyage des locaux	
6284	Redevances pour services rendus	
62871	A la collectivité de rattachement	
62878	A des tiers	
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (
012	Charges de personnel et frais assimilés	
621	Personnel extérieur au service	
6215	Personnel affecté par la commune membre du GFP	
6218	Autre personnel extérieur	
633	Impôts, taxes et versements assimilés (autres)	
64	CHARGES DE PERSONNEL	
6411	Personnel titulaire	
6413	Personnel non titulaire	
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale	
6470	Autres charges sociales	
6479	Remboursement sur autres charges sociales	
648	Autres charges de personnel	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
014	Atténuation de produits	
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	
739156	Reversements sur taxe de versement de transpor	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
65312	Frais de mission et de déplacement	
65735	Groupement collect. et collect. statut particu	
657358	Autres groupements	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	
65741	Ménage	
65748	Autres personnes de droit privé	
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	
6584	Amendes fiscales et pénales	
6588	Autres charges diverses de gestion courante	
65888	Autres	
66	CHARGES FINANCIÈRES	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	
66112	Intérêts, rattachement des ICNE	
661131	Aux communes membres du GFP	
661138	A d'autres tiers	
6618	Intérêts des autres dettes	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
6751	Valeur comptable immobilisations cédées (hors	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)****C3****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Art. (2)	Libellé (1)	Titres restant à émettre
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	
10222	F.C.T.V.A.	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé s	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
1311	État et établissements nationaux	
1317	Fonds européens	
1321	État et établissements nationaux	
1323	Départements	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	
1641	Emprunts en euros	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
2182	Matériel de transport	
2183	Matériel informatique	
2184	Matériel de bureau et mobilier	
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	
7024	Remboursement forfaitaire T.V.A.	
70388	Autres redevances et recettes diverses	
70878	par d'autres redevables	
731	Fiscalité locale	
73156	Versement transport	
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
74718	Autres	
7472	Régions	
7473	Départements	
74758	Autres groupements	
7478	Autres organismes	
748381	Compensation relèv. seuil pers. assuj. transpo	
7488	Autres attributions et participations	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
755	Dédits et pénalités	
758	Produits divers de gestion courante	
7588	Autres produits divers de gestion courante	
75888	Autres	
013	Atténuation de charges	
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv	
629	Rabais, remises, ristournes sur serv. extérieu	
64.	CHARGES DE PERSONNEL	
64i9	Remboursements sur rémunérations du personnel	
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale	
6479	Remboursement sur autres charges sociales	
77	PRODUITS SPECIFIQUES	
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant	
775	Produits des cessions d'immobilisations	
7751	Produit des cessions d'immobilisations (hors A	
7761	Différences réalisations (positif) transf. inv	
777	Quote-part des subventions d'investissement tr	

- (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	4 250 905.55	G	6 703 371.83
	Section d'investissement	B	1 704 852.46	H	2 169 484.23
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N - 1	Report en section de fonctionnement (002)	C	<i>(si déficit)</i>	I	3 866 859.69 <i>(si excédent)</i>
	Report en section d'investissement (001)	D	<i>(si déficit)</i>	J	1 278 020.79 <i>(si excédent)</i>
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			5 955 758.01 <i>=A+B+C+D</i>		14 017 736.54 <i>=G+H+I+J</i>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1		<i>=E+F</i>		<i>=K+L</i>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		<i>=A+C+E</i> 4 250 905.55		<i>=G+I+K</i> 10 570 231.52
	Section d'investissement		<i>=B+D+F</i> 1 704 852.46		<i>=H+J+L</i> 3 447 505.02
	TOTAL CUMULE		5 955 758.01 <i>=A+B+C+D+E+F</i>		14 017 736.54 <i>=G+H+I+J+K+L</i>

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

SECTION D'INVESTISSEMENT - REALISATIONS

(Y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	R.S.A.		
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)		
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)		
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)		
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)		
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)		
Total des réalisations d'équipement			
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)		
13	Subventions d'investissement (1) (5)		
16	Emprunts et dettes assimilées		
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières (1)		
Total des réalisations financières			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)		
Total des réalisations réelles en investissement			
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)		
041	Opérations patrimoniales (8)		
Total des réalisations d'ordre en investissement			

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I-III	II-IV
-------	-------	-------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	VI
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I-III-V	II-IV-VI-VII
SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses) (10)		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISATIONS
(Y compris les restes à réaliser N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)		70 Prod. services, domaine, ventes diverses	
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)		73 Impôts et taxes (sauf 731)	
		731 Fiscalité locale	
		74 Dotations et participations (1)	
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)		75 Autres produits de gestion courante (1)	
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus			
014 Atténuations de produits		013 Atténuations de charges (1)	
016 APA		016 APA	
017 RSA / Régularisations de RMI		017 RSA / Régularisations de RMI	
Total dépenses de gestion des services		Total recettes de gestion des services	
66 Charges financières		76 Produits financiers	
67 Charges spécifiques (1)		77 Produits spécifiques (1)	
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)		78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES		TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	
OPERATIONS D'ORDRE			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)		042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	
043 Opérations ordre intérieur de la section		043 Opérations ordre intérieur de la section	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		TOTAL RECETTES D'ORDRE	
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	
RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté		002 Résultat de fonctionnement reporté	
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)			

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (3)		309 874.49	309 874.49
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)	425 388.27		425 388.27
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE (7)			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION		3 220.92	3 220.92
	Total des Opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (3) (5) (10)			
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (3) (5)	966 368.78		966 368.78
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (3) (5) (8)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (3) (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	Dépréciation des immobilisations (4)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (4)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
198	Neutralisation Amort. des Subv. équip. versées			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (6)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (4)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (4)			
	Dépenses d'Investissement - Total	1 391 757.05	313 095.41	1 704 852.46

Pour information			0.00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	2 367 053.13		2 367 053.13
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	771 600.04		771 600.04
014	Atténuation de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (9)	67 892.22		67 892.22
66	CHARGES FINANCIÈRES	43 110.42		43 110.42
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (9)		35 701.43	35 701.43
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (9)		965 548.31	965 548.31
71	PRODUCTION STOCKEE			
	Dépenses de fonctionnement - Total	3 249 655.81	1 001 249.74	4 250 905.55

Pour information			0.00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE - RECETTES

C2

2 - TITRES EMIS (Exercice + restes à réaliser N-1)

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	166 507.63		166 507.63
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (3)(8)	1 001 726.86		1 001 726.86
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE (6)			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (3)(9)			
204	Subventions d'équipement versées (3)(9)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (3)		35 701.43	35 701.43
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (3) (7)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (3)			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		965 548.31	965 548.31
29	Dépréciation des immobilisations (4)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (4)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (5)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (4)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (4)			
Recettes d'Investissement - Total		1 168 234.49	1 001 249.74	2 169 484.23

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE N-1

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges (8)	6 595.27		6 595.27
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV			
71	PRODUCTION STOCKEE			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES			
731	Fiscalité locale	5 173 946.27		5 173 946.27
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (8)	1 157 543.41		1 157 543.41
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (8)	19 710.96		19 710.96
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS SPECIFIQUES (8)	32 480.51	313 095.41	345 575.92
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (8)			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		6 390 276.42	313 095.41	6 703 371.83

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - ADOPTION DU CA

III

Section d'Investissement - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

A

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts (BP + DM + RàR (N-1))	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	407 365.40	1 001 726.86		- 594 361.46
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
204	Subventions d'équipement versées				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement	407 365.40	1 001 726.86		- 594 361.46
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	166 467.07	166 507.63		-40.56
138	Autres subventions d'investissement				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES				
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE				
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
024	Produits de cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières	166 467.07	166 507.63		-40.56
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHÉE				
	TOTAL DES RECETTES REELLES	573 832.47	1 168 234.49		- 594 402.02
021	Virement de la section de fonctionnement	425 388.27			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	1 012 082.00	1 001 249.74		10 832.26
041	Opérations patrimoniales (8)				
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 437 470.27	1 001 249.74		10 832.26
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 011 302.74	2 169 484.23		- 583 569.76
	R 001 Solde d'exécution positif reporté au anticipé (7)				
	Total des recettes d'investissement cumulées	2 011 302.74	2 169 484.23		- 583 569.76

- (1) Recettes justifiées non tirées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
- (3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - ADOPTION DU CA

III

Section d'Investissement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
203	Frais d'études, recherche, dévelop. insertion						
205	Concessions et droits similaires, brevets, lic						
204	Subventions d'équipement versées	80 000.00			80 000.00		
2041481	Biens mobiliers, matériel et études						
2041482	Bâtiments et installations	80 000.00			80 000.00		
2041512	Bâtiments et installations						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 328 723.00	966 368.78		362 354.22		966 368.78
2135	Installations générales, agencements, aménagement						
21538	Autres réseaux						
2158	Autres installations, matériel et outillage te	1 243 723.00	935 101.02		308 621.98		935 101.02
21753	Réseaux divers						
2181	Installations générales, agencements et aménag						
2182	Matériel de transport	35 000.00	29 815.76		5 184.24		29 815.76
2183	Matériel informatique	50 000.00	1 452.00		48 548.00		1 452.00
2184	Matériel de bureau et mobilier						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						
231	Immobilisations corporelles en cours						
2324	Subventions d'équipement versées						
	Total des dépenses d'équipement	1 408 723.00	966 368.78		442 354.22		966 368.78
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES						
10222	F.C.T.V.A.						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
1311	État et établissements nationaux						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	425 388.27	425 388.27				425 388.27
1641	Emprunts en euros	425 388.27	425 388.27				425 388.27
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA						
266	Autres formes de participation						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
275	Dépôts et cautionnements versés						
020	Dépenses imprévues						
	Total des dépenses financières	425 388.27	425 388.27				425 388.27
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 834 111.27	1 391 757.05		442 354.22		1 391 757.05

III - ADOPTION DU CA

III

Section d'Investissement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	313 095.41	313 095.41				313 095.41
13.	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	309 874.49	309 874.49				309 874.49
13911	Etat et établissements nationaux	49 464.14	49 464.14				49 464.14
13917	Budgets communautaires et fonds structurelles	260 410.35	260 410.35				260 410.35
192	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisa (7)	3 220.92	3 220.92				3 220.92
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS						
28.	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS						
28158	Autres installations, matériel et outillage te						
28181	Installations générales, agencements et aménag						
041	Opérations patrimoniales (8)						
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	313 095.41	313 095.41				313 095.41
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 147 206.68	1 704 852.46		442 354.22		1 704 852.46

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

III

Section d'Investissement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

A3

RECETTES

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Realisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	407 365.40	1 001 726.86		- 594 361.46
1311	État et établissements nationaux	36 230.28	36 230.28		
1317	Fonds européens	371 135.12	965 496.58		- 594 361.46
1321	État et établissements nationaux				
1323	Départements				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES				
1641	Emprunts en euros				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2183	Matériel informatique				
2184	Matériel de bureau et mobilier				
	Total des recettes d'équipement	407 365.40	1 001 726.86		- 594 361.46
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	166 467.07	166 507.63		- 40.56
10222	F.C.T.V.A.	166 467.07	166 507.63		- 40.56
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
	Total des recettes financières	166 467.07	166 507.63		- 40.56
	TOTAL DES RECETTES REELLES	573 832.47	1 168 234.49		- 594 402.02
021	Virement de la section de fonctionnement	425 388.27			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	1 012 082.00	1 001 249.74		10 832.26
21.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2182	Matériel de transport	35 701.43	35 701.43		
2183	Matériel informatique				
2184	Matériel de bureau et mobilier				
28.	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS				
28158	Autres installations, matériel et outillage te	952 621.76	943 184.79		9 436.97
28181	Installations générales, agencements et aménag	1 250.88	1 250.88		
28182	Matériel de transport	7 918.99	6 527.23		1 391.76
28183	Matériel informatique	10 188.60	10 185.07		3.53
28184	Matériel de bureau et mobilier	4 400.34	4 400.34		
2828	Autres immobilisations corporelles				
041	Opérations patrimoniales (8)				
	Total des recettes d'ordre	1 437 470.27	1 001 249.74		10 832.26
	Total général	1 437 470.27	1 001 249.74		10 832.26
		2 011 302.74	2 169 484.23		- 583 569.76

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165.166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B3 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042)
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - ADOPTION DU CA

III

Section de Fonctionnement - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES

B

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Reste à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information. réalisations perçues dans le cadre d'une AE	Pour information. réalisations perçues hors AE
011	Charges à caractère général	3 433 312.91	2 367 033.13			1 066 259.78		2 367 033.13
012	Charges de personnel et frais assimilés	898 447.87	771 600.04			126 847.83		771 600.04
014	Atténuation de produits							
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	248 250.00	67 892.22			180 357.78		67 892.22
	Total des dépenses de gestion des services	4 580 010.78	3 206 545.39			1 373 465.39		3 206 545.39
66	CHARGES FINANCIERES	43 110.42	43 110.42					43 110.42
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS							
022	Dépenses imprévues							
	Total des dépenses financières	43 110.42	43 110.42					43 110.42
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	4 623 121.20	3 249 655.81			1 373 465.39		3 249 655.81
023	Virement à la section d'investissement	425 388.27						
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 012 082.00	1 001 249.74			10 832.26		1 001 249.74
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section							
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 437 470.27	1 001 249.74			436 220.53		1 001 249.74
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 060 591.47	4 250 905.55			1 809 685.92		4 250 905.55

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (5)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 060 591.47	4 250 905.55			1 809 685.92		4 250 905.55
------------------------------------------------------	--------------	--------------	--	--	--------------	--	--------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III - ADOPTION DU CA

III

Section de Fonctionnement - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

B

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
013	Atténuation de charges	7 000.00	6 595.27			404.73
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV					
73	IMPÔTS ET TAXES					
731	Fiscalité locale					
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 400 000.00	5 173 946.27			- 773 946.27
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 164 000.00	1 157 543.41			6 456.59
	Total des recettes de gestion des services	15 000.00	19 710.96			- 4 710.96
76	PRODUITS FINANCIERS	5 586 000.00	6 357 795.91			- 771 795.91
77	PRODUITS SPECIFIQUES					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	32 480.51	32 480.51			
	Total des recettes financières					
	TOTAL DES RECETTES REELLES	32 480.51	32 480.51			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 618 480.51	6 390 276.42			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	313 095.41	313 095.41			- 771 795.91
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	313 095.41	313 095.41			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 931 575.92	6 703 371.83			- 771 795.91
	R 002 Solde d'exécution positif reporté au anticipé (7)					
	Total des recettes de fonctionnement cumulées	5 931 575.92	6 703 371.83			- 771 795.91

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DF 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - ADOPTION DU CA

III

Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
011	Charges à caractère général	3 433 312.91	2 367 053.13			1 066 259.78		2 367 053.13
60.	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	10 700.00	5 337.08			5 362.92		5 337.08
601	Achats stockés - Matières premières (et fourn.)							
6011	Matières premières et fournitures autres que t							
6015	Terrains à aménager							
602	Achats stockés - Autres approvisionnements							
6032	Variation des stocks des autres approvisionnem							
604	Achats d'études, prestations de services							
6041	Achats d'études							
6042	Achats des prestations de services							
6045	Achats d'études, prestations de services (terr							
605	Achat de matériel, équipements et travaux							
606	Achats non stockés de matières et fournitures	10 700.00	5 337.08			5 362.92		5 337.08
6061	Fournitures non stockables							
60612	Energie - Electricité	1 700.00	1 382.49			317.51		1 382.49
6062	Fournitures non stockées	1 500.00	1 035.00			465.00		1 035.00
60622	Carburants	1 000.00	1 217.89			- 217.89		1 217.89
60623	Alimentation							
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 000.00	74.12			925.88		74.12
60631	Fournitures d'entretien	1 000.00	152.76			847.24		152.76
60632	Fournitures de petit équipement	4 500.00	1 474.82			3 025.18		1 474.82
6064	Fournitures administratives							
6068	Autres matières et fournitures							
607	Achats de marchandises							
6078	Autres marchandises							
61	SERVICES EXTERIEURS	3 218 128.26	2 206 504.73			1 011 623.53		2 206 504.73
611	Contrats de prestations de services	3 050 628.26	2 080 524.23			970 104.03		2 080 524.23
613	Locations	91 000.00	88 971.35			2 028.65		88 971.35
614	Charges locatives et de copropriété	23 000.00	22 395.91			604.09		22 395.91
61522	Bâtiments							
61551	Matériel roulant	1 500.00				1 500.00		
61558	Autres biens mobiliers		248.60			- 248.60		248.60
6156	Maintenance	9 000.00	6 588.65			2 411.35		6 588.65
6161	Multirisques	6 000.00	6 275.19			- 275.19		6 275.19
617	Etudes et recherches	30 000.00				30 000.00		
618	Divers	7 000.00	1 500.80			5 499.20		1 500.80

III - ADOPTION DU CA

III

Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv							
62.	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	204 484.65	155 211.32			49 273.33		155 211.32
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	39 833.12	6 000.00			33 833.12		6 000.00
623	Publicité, publications, relations publiques	9 000.00	3 755.12			5 244.88		3 755.12
625	Déplacements, missions et réceptions	8 000.00	6 633.20			1 366.80		6 633.20
626	Frais postaux et frais de télécommunications	23 850.00	16 568.16			7 281.84		16 568.16
627	Services bancaires et assimilés	500.00	117.64			382.36		117.64
628	Divers	123 301.53	122 137.20			1 164.33		122 137.20
6281	Concours divers (cotisations...)	16 500.00	13 670.00			2 830.00		13 670.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 000.00	12 917.61			-1 917.61		12 917.61
6284	Redevances pour services rendus							
62871	A la collectivité de rattachement							
62878	A des tiers	95 801.53	95 549.59			251.94		95 549.59
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (
012	Charges de personnel et frais assimilés							
621	Personnel extérieur au service	898 447.87	771 600.04			126 847.83		771 600.04
6215	Personnel affecté par la commune membre du GFP							
6218	Autre personnel extérieur							
633	Impôts, taxes et versements assimilés (autres)							
64	CHARGES DE PERSONNEL	6 373.33	5 656.00			717.33		5 656.00
6411	Personnel titulaire	892 074.54	765 944.04			126 130.50		765 944.04
6413	Personnel non titulaire	305 520.85	220 117.69			85 403.16		220 117.69
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	365 476.18	341 390.96			24 085.22		341 390.96
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale	200 000.00	187 462.86			12 537.14		187 462.86
6470	Autres charges sociales		26.50			-26.50		26.50
6479	Remboursement sur autres charges sociales							
648	Autres charges de personnel	21 077.51	16 946.03			4 131.48		16 946.03
014	Atténuation de produits							
739	Reversement et restitition sur impôts et taxes							
739156	Reversements sur taxe de versement de transpor							
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	248 250.00	67 892.22			180 357.78		67 892.22
65312	Frais de mission et de déplacement	1 350.00				1 350.00		
65735	Groupement collect. et collect. statut particu							
657358	Autres groupements	165 400.00	8 786.25			156 613.75		8 786.25
6574	Subventions de fonctionnement aux associations							
65741	Ménage							

III - ADOPTION DU CA

III

Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
65748	Autres personnes de droit privé	67 000.00	59 000.00			8 000.00		59 000.00
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	8 000.00				8 000.00		
6584	Amendes fiscales et pénales							
6588	Autres charges diverses de gestion courante	6 500.00	105.97			6 394.03		105.97
65888	Autres							
	Total des dépenses de gestion des services	4 580 010.78	3 206 545.39			1 373 465.39		3 206 545.39
66	CHARGES FINANCIERES							
66111	Intérêts réglés à l'échéance	43 110.42	43 110.42					43 110.42
66112	Intérêts, rattachement des ICNE	43 110.42	43 110.42					43 110.42
661131	Aux communes membres du GFP							
661138	A d'autres tiers							
6618	Intérêts des autres dettes							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
6751	Valeur comptable immobilisations cédées (hors							
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS							
681	charges de fonctionnement							
022	Dépenses imprévues							
	Total des dépenses financières	43 110.42	43 110.42					43 110.42
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	4 623 121.20	3 249 655.81			1 373 465.39		3 249 655.81
023	Virerement à la section d'investissement	425 388.27						
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 012 082.00	1 001 249.74			10 832.26		1 001 249.74
6751	Valeur comptable immobilisations cédées (hors	35 701.43	35 701.43					35 701.43
681	charges de fonctionnement	976 380.57	965 548.31			10 832.26		965 548.31
777	Quote-part des subventions d'investissement tr							
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section							
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 437 470.27	1 001 249.74			436 220.53		1 001 249.74
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 060 591.47	4 250 905.55			1 809 685.92		4 250 905.55

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Dépenses engagées non mandatées
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - ADOPTION DU CA

III

Section de Fonctionnement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
013	Atténuation de charges	7 000.00	6 595.27			404.73
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv					
629	Rabais, remises, ristournes sur serv. extérieu					
64.	CHARGES DE PERSONNEL	7 000.00	6 595.27			404.73
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	2 000.00	536.47			1 463.53
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale					
6479	Remboursement sur autres charges sociales	5 000.00	6 058.80			-1 058.80
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV					
7024	Remboursement forfaitaire T.V.A.					
70388	Autres redevances et recettes diverses					
70878	par d'autres redevables					
731	Fiscalité locale					
73156	Versement transport	4 400 000.00	5 173 946.27			- 773 946.27
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	4 400 000.00	5 173 946.27			- 773 946.27
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 164 000.00	1 157 543.41			6 456.59
74718	Autres					
7472	Régions	500 000.00	500 000.00			
7473	Départements	20 000.00	20 000.00			
74758	Autres groupements	385 000.00	389 747.55			- 4 747.55
7478	Autres organismes	247 000.00	232 570.15			14 429.85
748381	Compensation relèv. seuil pers. assuj. transpo	12 000.00	15 225.71			- 3 225.71
7488	Autres attributions et participations					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 000.00	19 710.96			- 4 710.96
755	Dédits et pénalités					
758	Produits divers de gestion courante					
7588	Autres produits divers de gestion courante	15 000.00	19 710.96			- 4 710.96
75888	Autres					
	Total des recettes de gestion des services	5 586 000.00	6 357 795.91			- 771 795.91
77	PRODUITS SPECIFIQUES	32 480.51	32 480.51			
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant					
775	Produits des cessions d'immobilisations	32 480.51				32 480.51
7751	Produit des cessions d'immobilisations (hors A		32 480.51			-32 480.51

III - ADOPTION DU CA**III****Section de Fonctionnement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE****B2**

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
781	Reprises sur amortissements et provisions : pr					
	Total des recettes financières	32 480.51	32 480.51			
	TOTAL DES RECETTES REELLES	5 618 480.51	6 390 276.42			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	313 095.41	313 095.41			
77.	PRODUITS SPECIFIQUES	313 095.41	313 095.41			- 771 795.91
7761	Différences réalisations (positif) transf. inv	3 220.92	3 220.92			
777	Quote-part des subventions d'investissement tr	309 874.49	309 874.49			
79.	TRANSFERTS DE CHARGES					
791	Transferts de charges de fonctionnement					
796	Transferts de charges financières					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	313 095.41	313 095.41			
		313 095.41	313 095.41			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 931 575.92	6 703 371.83			- 771 795.91

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites "surfiscalisées" (compte 73121) (8)

Montant brut	0.00
Compensation	0.00
Montant net	0.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

B1.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N	Montant des remboursement N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
NEANT						
Total		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Circulaire N° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant. (article L 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels (les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amort- issement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipe partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	taux actuariel					
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit														
A SAISIR - FINANCEMENT CENTRALE	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANC	20/11/2016	20/12/2016	01/04/2018	3 880 000,00	F		0,950	0,950		A	C	N	A-1
MON520533EUR0521377001 - CENTRALE	LA BANQUE POSTALE	18/05/2018	18/05/2018	01/09/2018	2 500 824,00	F		1,380	1,380		T	C	O	A-1
TOTAL					6 380 824,00									
TOTAL GENERAL					6 380 824,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations. Indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variables; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)

(4) Mentionner le ou les index (ex : Euribor 3 mois ...);

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle; M : mensuelle; B : bimestrielle; S : semestrielle; T : trimestrielle; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		I.C.N.E. de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit												
A SAISIR - FINANCEMENT CENTRALE	N	0.00		2 069 333.31	6.00	F	0.950	258 666.67	22 116.00		14 811.33	
MON520533EUR/0521377/001 - CENTRALE	N	0.00		1 417 133.60	8.50	F	1.380	166 721.60	20 994.42		1 684.03	
TOTAL		0.00		3 486 466.91				425 388.27	43 110.42		16 495.36	
TOTAL GENERAL		0.00		3 486 466.91				425 388.27	43 110.42		16 495.36	

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Néant														
Total					0.00									
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Montant, index ou formule

(9) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Type de structure de l'emprunt	Type d'indice sous-jacent	1 - Indices en Euros.	2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecart d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecart d'indices hors zone Euro	6 - Autres indices
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de Produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100.00					
	Montant en Euros	3 486 466.91					
B - Barrière simple. Pas d'effet levier.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
F - Autres types de structure	Nombre de Produits						0
	% de l'encours						
	Montant en Euros						

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Emprunt couvert		Instrument de couverture						Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (changement de taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option
			//					//	//	//		
			//	NEANT				//	//	//		
			//					//	//	//		
			//					//	//	//		
			//					//	//	//		

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Instrument de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert (1)	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Après opération de couverture	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux			Avant opération de couverture	Après opération de couverture

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen de taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV**B1.6**

B1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réamortagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux		Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		I.C.N.E. de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Niveau de taux (9)	Index (8)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	en capital		
NEANT																
TOTAL																
TOTAL GENERAL																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du compte 166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, M pour mensuel, X pour autres, à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A pour annuel, T pour trimestrielle, M pour mensuelle, S pour semestrielle, X autres.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois, ...).

(9) taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel au 668.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

B1.7

B1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle				Taux (2)				Nominal	Profil d'amortissement (6)		ICNE de l'exercice	Annuité de l'exercice		
				Contrat initial		Contrat renégocié		Contrat initial		Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié		capital restant du au 31/12/N	intérêts	capital
				Type taux (3)	Index (4)	Taux actu. (3)	Index (4)	Type taux (3)	Index (4)	Taux actu. (3)	Index (4)							
	//	//																
	//	//																
	//	//	NEANT															
	//	//																
	//	//																
TOTAL GENERAL																		

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date du vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation

(3) Indiquer : F : Fixe ; V : Variable ; C : Complexe (C'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in finé, X pour autres.
- pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle ; S : Semestrielle ; X : Autres.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.8

B1.8 - DETTE SUR EMPRUNT - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
Dette provenant d'émissions obligataires					
NEANT					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

B1.9 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLE	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - METHODE UTILISEE POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

A 3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibérations du
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 0.00	/ /

PROCEDURE AMORTISSEMENT	Biens ou catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Divers	0	
Linéaire	Bâtiments légers	0	
Linéaire	Bâtiments ordinaires	0	
Linéaire	Matériels de transport	0	
Linéaire	Infrastructure des voies	0	
Linéaire	Machines et matériels divers	0	

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant de la provision de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A+B - C
	//				
	//				
	//				
	//				
	//				
TOTAL GENERAL					

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

B3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	NEANT		0 0 0 0			
TOTAL GENERAL						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotations aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	NEANT	0	//				
		0	//				
		0	//				
		0	//				
		0	//				

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

B5

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)

Date de délibération: / /

Intitulé de l'opération: 1 -		DEPENSES 45.1			RECETTES 45.2		
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N
				Financement par le mandant et par d'autres tiers			
				Financement par le mandataire			
				Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital	Annuité à verser au cours de l'exercice
8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés				

- (1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
- (2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
- (3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
- (4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés			

- (1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (années)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie de l'exercice en (8)	
	Années	Profil							taux (3)	Index (4)	(5) taux actuariel	taux (3)	Index (4)			Niveau de taux de taux	en (8)
							NEANT										
TOTAL																	
TOTAL GENERAL																	

(1) Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, M pour mensuel, X pour autres, à préciser

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuel, M : mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : trimestrielle, X : Autre

(3) Type de taux d'intérêt : F : Fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Taux annuel, tous frais compris

(6) Taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date du vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et compris à l'article 66111 "intérêts régies à l'échéance" (intérêts décaissés).

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNTS

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	
- Provisions pour garanties d'emprunts	D	
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	
Recettes réelles de fonctionnement	II	6 390 276.42

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II
-------------------------------------------------------------------------------	---------------

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

(4) Les garanties d'emprunts accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN

IV

B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du capital	Montant des redevances restant à courir				Total (1)		
						N + 1	N + 2	N + 3	N + 4		Cumul restant	
NEANT												
Total												

(1) Total = (N+1,N+2,N+3,N+4) + restant cumul

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN

B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part d'investissement.

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :

Restes à employer au 01/01/N			
Recettes			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Recettes			
Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Dépenses			
Restes à employer au 31/12/N			

Restes à employer au 01/01/N			
Total Recettes		Total Dépenses	
Restes à employer au 31/12/N			

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN

B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés						
		NEANT		Mensuelle Mensuelle Mensuelle Mensuelle			

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN

B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
	8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés						
		NEANT		Mensuelle Mensuelle Mensuelle Mensuelle Mensuelle			

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES
(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

Art. (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention

(2) Dénomination ou numéro de la subvention

(3) Objet pour lequel est versée la subvention

IV - ANNEXES

IV

Etat du personnel au 31 décembre (Année N)

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
NEANT		0	0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL		0	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL (Hors emplois fonctionnels)		0	0	0	0.00	0.00	0.00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/JNT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recruté à mi-année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

Etat du personnel au 31 décembre (Année N)

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indexe (8)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
Agents occupant un emploi non-permanent						
0			0			
0			0			
0		NEANT	0			
TOTAL GENERAL	0					

(1) Catégories : A, B ou C

(2) Secteurs

ADM: Administratif
TECH: Technique
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)
S: Social

MS: Médico-social

MI: Médico technique

SP: Sportif

CULT: Culturel

ANIM: Animation

PM: Police

OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants inférieure à 50 %

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal, collectivité ou à l'établissement

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

327-5 : Contrat territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat, les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

343-1-343-3 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

333-1-333-10 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-12 : Collaborateurs de groupes d'étus.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A : Autres" et feront l'objet d'une précision. (ex : contrat aidé)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ORGANISMES DANS
LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENTLISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L2313-1
et L2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres ...				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif)

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<i>Autres organismes de regroupement</i>			
NEANT	/ /		
	/ /		
	/ /		
	/ /		
	/ /		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT				

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière ;

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / Objet du service	Date de création	N° et Date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT					

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B13

Pour mémoire	
Chapitre 024	Crédits ouverts (BP + DM)
Produits de cessions d'immobilisations	0.00

Produits des cessions	
Compte 775	Réalisations
Produits des cessions d'immobilisations	32 480.51
Compte 675	35 701.43
Valeurs comptables des immobilisations cédées	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice	Réalisations
Ressources propres externes de l'année (a)		166 467.07	166 507.63
1022	Fonds d'investissement	166 467.07	166 507.63
10222	F.C.T.V.A.	166 467.07	166 507.63
Ressources propres internes de l'année (b)(4)		1 401 768.84	965 548.31
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	976 380.57	965 548.31
28158	Autres installations, matériel et outillage te	952 621.76	943 184.79
28181	Installations générales, agencements et aménag	1 250.88	1 250.88
28182	Matériel de transport	7 918.99	6 527.23
28183	Matériel informatique	10 188.60	10 185.07
28184	Matériel de bureau et mobilier	4 400.34	4 400.34
2828	Autres immobilisations corporelles		
021	Virement de la section de fonctionnement	425 388.27	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres	1 132 055.94		1 278 020.79		2 410 076.73

	Montant
Dépenses à recouvrir par des ressources propres	II 735 262.76
Ressources propres disponibles	IV 2 410 076.73
Solde	V = IV-II (3) 1 674 813.97

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES RECETTES GREVEES
D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :

Restes à employer au 01/01/N			
Recettes			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Recettes			
Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Dépenses			
Restes à employer au 31/12/N			

Restes à employer au 01/01/N			
Total Recettes		Total Dépenses	
Restes à employer au 31/12/N			

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A
LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE****LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / Objet du service	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)
	NEANT			

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% unité ou €)	Variation de taux / N-1 (%)	Produits votés par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe Foncière sur Bâti						
Taxe Foncière sur Non-Bâti						
Cotisation Foncière entreprises						
TH. sur résidences secondaires						
Total						


 COMMUNE DE CONLON
 10000
 SYNDICAT INTER-MUNICIPAL DE TRAVAILLORES

2017
 10000
 SYNDICAT INTER-MUNICIPAL DE TRAVAILLORES


 COMMUNE DE CONLON
 10000
 SYNDICAT INTER-MUNICIPAL DE TRAVAILLORES

A - ARRÊTÉS - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés

VOTES :
Contre Abstentions Pour

Date de convocation :

Présenté par Le PRESIDENT,

A LILLE, le 17/2025

Le PRESIDENT,

Délibéré par réuni en session Extra-ordinaire

A LILLE, le 17/2025
Les membres du ,

CHRISTOPHE COULON
PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANE MOBILITES

DRCT 2
07 JUIL. 2025
PREFECTURE DU NORD

Certifié exécutoire par Le PRESIDENT, compte tenu de la réception en _____ préfecture, le 04/07/2025 de la publication le 07/07/2025

A LILLE, le 07/07/2025

CHRISTOPHE COULON
PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANE MOBILITES